

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



115^e séance – jeudi, le 5 septembre 2013

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès-verbal

Présents

Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. François Charron-Doucet, citoyen
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen

Absents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
M. Pierre Girard, citoyen
Mme Victoria Reichel, citoyenne
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville

Secrétaire

Mme Marilou Brouillet, coordonnatrice de projets en environnement (air et énergie)

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Lynda Gariépy, chef de la division Approvisionnement
Mme Catherine Lorient, coordonnatrice de la politique environnementale

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE

1. Mot de bienvenue

Mme Champagne préside la Commission en l'absence de M. Riel. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Champagne constate les présences. La réunion débute à 18h05.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Douaire et appuyé par M. Bergeron, est accepté :

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 6 juin 2013
5. Signature du procès verbal de la séance du 6 juin 2013
6. Suivi du procès verbal de la séance du 6 juin 2013
 - a. *Démarche d'élaboration du plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale*
7. Date de la prochaine assemblée : *le 9 janvier 2014*
8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :
 - a. *Regroupement d'achats de carburants (essence et diesel) avec l'UMQ : Essence éthanol ou non ? (Lynda Gariépy)*
 - b. *Bilan 2012 des émissions de GES (Marilou Brouillet)*
 - c. *Bilan des activités estivales en environnement (Catherine Lorient)*
 - d. *Bilan des premières semaines d'opération du nouvel écocentre (Catherine Lorient)*
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
11. Prochaines étapes
12. Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès verbal de la séance du 6 juin 2013

L'adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2013 est proposée par Mme Goldstein et appuyée par M. Bergeron.

5. Signature du procès verbal de la séance du 6 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2013 sera signé par la présidente de la séance précédente lors de la prochaine séance de la Commission.

6. Suivi du procès verbal de la séance du 6 juin 2013

a. *Démarche d'élaboration du plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale*

Mme Lorient mentionne que le bilan 2009-2013 de la politique environnementale ainsi que l'ébauche du plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale seront présentés à la prochaine séance du CCEDD. Mme Champagne demande si ce retard pourrait occasionner des problèmes au niveau du financement des projets ou autres. Mme Lorient répond que cette situation ne pose aucun problème et que le Service de l'environnement aura le budget nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre de ses projets en attendant que le plan d'action soit adopté officiellement par le conseil.

Mme Vermette demande s'il aurait été possible de soumettre à la CCEDD le bilan 2009-2013 dès aujourd'hui et l'ébauche du plan d'action dans une prochaine séance. Mme Lorient répond que le Service de l'environnement doit d'abord consulter les autres services municipaux pour finaliser la révision du bilan.

7. Date de la prochaine assemblée

Le 9 janvier 2013.

8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :

a. Regroupement d'achats de carburants (essence et diesel) avec l'UMQ : Essence éthanol ou non ? (Lynda Gariépy)

Mme Gariépy débute sa présentation par un bref historique. Elle rappelle que le conseil avait recommandé l'achat d'essence sans éthanol suite à la recommandation R-CCEDD-2011-03-11/08 de la CCEDD (séance du 3 novembre 2011) puisque la production d'éthanol provenait principalement de sources agroalimentaires. Elle poursuit en exposant une série de faits menant à la présentation des deux options qui s'offrent à la Ville de Gatineau soit l'approvisionnement en essence régulière avec éthanol ou en essence super sans plomb (SSP) sans éthanol. Mme Gariépy effectue ensuite un survol des impacts positifs et négatifs liés à ces deux options au niveau économique, environnemental et social. Pour conclure, elle procède à la lecture de la recommandation conjointe du Service des finances, des travaux publics et de l'environnement.

Mme Vermette souligne que l'approvisionnement en essence avec éthanol crée des problèmes d'envergure internationale telles que des pertes considérables d'habitats sauvages, une augmentation du pourcentage de terres non cultivables et une augmentation du prix des denrées alimentaires causant pauvreté et insécurité alimentaire.

M. Charron-Doucet demande si l'essence SSP pourrait accroître la performance des moteurs des véhicules municipaux et réduire par le fait même, la consommation de carburant. Mme Brouillet répond que l'essence SSP est caractérisée par un indice d'octane plus élevé que l'essence régulière; comme la Ville ne possède pas de véhicules ayant des moteurs nécessitant de l'essence SSP, un indice d'octane supérieur à ce qui est requis n'augmente pas les performances et ne réduit pas la consommation de carburant.

Mme Vermette suggère d'inclure une action dans le prochain plan d'action de la politique environnementale liée à la conversion de véhicules à essence en véhicules électriques. Mme Gariépy rappelle que ce ne sont pas tous les véhicules municipaux qui pourraient être électriques. Seulement certaines catégories de véhicules pourraient être étudiées à cet effet (ex. véhicules légers).

M. Douaire souligne qu'il serait important d'intégrer la diminution de la consommation d'essence de la flotte de véhicules municipaux dans la recommandation de la CCEDD et pas seulement une mention par rapport à l'approvisionnement en essence avec éthanol. M. Bergeron et Mme Vermette sont tous deux d'accord et souhaitent ajouter une mention à la recommandation à cet égard pour compenser les impacts négatifs liés à l'approvisionnement en essence avec éthanol. M. Douaire demande si la Commission pourrait aller plus loin en imposant une cible de réduction de la consommation. M. Bergeron suggère d'inclure un objectif à cet égard dans le prochain plan d'action de la politique environnementale. Après discussions, il appert relativement difficile de fixer une telle cible. Mme Vermette suggère en contrepartie le développement d'une stratégie de réduction de la consommation d'essence.

Mme Lorient propose d'acheminer une recommandation écrite par courriel aux membres de la CCEDD suggérant une réduction de la consommation d'essence en plus de l'approvisionnement en essence avec éthanol. M. Bergeron demande à Mme Lorient qu'elle établisse de surcroît un lien avec l'ancienne recommandation de la CCEDD dans cette dernière.

M. Turgeon clôt la discussion en mentionnant que le Service des travaux publics évalue actuellement la faisabilité d'optimiser l'utilisation des véhicules municipaux. Le Service analyse différentes possibilités dont la réduction du nombre de véhicules et leur remplacement par des véhicules écoénergétiques. Il mentionne qu'il ne serait pas à l'aise face à l'imposition d'une cible de réduction de la consommation en essence, considérant les nombreux facteurs incontrôlables qui pourraient entrer en jeu et augmenter inévitablement notre consommation (ex. neige, verglas, etc.).

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM-2011-964, la Ville de Gatineau avait confirmé son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ et avait confié à celui-ci le processus menant à l'adjudication des contrats d'achats regroupés pour l'essence sans éthanol et le diesel non coloré.

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ avait octroyé un contrat à Ultramar (Valero) pour la fourniture d'essence régulière sans éthanol et de diesel non coloré pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2014 avec une année d'option du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT QU'EN 2011 le conseil municipal avait approuvé l'achat d'essence sans éthanol suite à la recommandation R-CCEDD-2011-03-11/08 de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable (séance du 3 novembre 2011) puisque la production d'éthanol provenait principalement de sources agroalimentaires et représente encore une mauvaise utilisation des terres agricoles susceptibles de contribuer à l'insécurité alimentaire mondiale;

CONSIDÉRANT QUE Gatineau était le seul membre du regroupement d'achats de l'UMQ de la région de l'Outaouais qui exigeait encore de l'essence régulière sans éthanol et que celle-ci venait de Montréal depuis 2011;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 22 août 2013, Ultramar (Valero) a avisé l'UMQ qu'il n'y aurait plus de distribution d'essence régulière sans éthanol dans la grande région de Montréal et les régions de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière et certains clients du Centre-du-Québec et que seules deux options s'offrent à la Ville soient :

- l'approvisionnement en essence régulière **avec éthanol** ou
- l'approvisionnement en essence **super sans plomb sans éthanol**

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en super sans plomb sans éthanol occasionnerait des coûts supplémentaires récurrents de 0,09\$ à 0,10\$ du litre soient 153 000 \$ à 170 000 \$ par année pour la Ville de Gatineau;

Il est proposé par Madame Diane Vermette, et appuyé par Monsieur François Charron-Doucet,

R-CCEDD-2013-04

Que cette Commission recommande au Conseil d'adopter l'option 1 proposée par le Service des finances, soit l'approvisionnement en essence régulière (GSP) avec éthanol.

Que cette Commission recommande aux élus de la ville de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire l'impact de l'adoption de l'option 1, y compris et surtout d'agir à titre de leader dans ce dossier et de s'engager à incorporer des mesures de réduction de sa consommation de carburant pour ses opérations dans le prochain plan d'action de la politique environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Bilan 2012 des émissions de GES (Marilou Brouillet)

Mme Brouillet présente le bilan 2012 des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les secteurs corporatifs et de la collectivité. En somme, la Ville de Gatineau a émis 952 302 tCO₂éq en 2012, ce qui équivaut à une hausse des émissions de GES d'environ 5 % par rapport à 2009. Une réduction de 655 tCO₂éq est notée dans le secteur corporatif et est attribuable à une baisse de tonnage émis dans les catégories des *Bâtiments municipaux et autres installations* (réduction de 84 tCO₂éq) ainsi que des *Équipements motorisés municipaux* (réduction de 778 tCO₂éq). Les catégories du *Traitement des eaux usées* au niveau corporatif et des *Matières résiduelles* ainsi que du *Transport routier* au niveau de la collectivité ont quant à elles accusé une hausse de leurs émissions.

Pour atteindre les objectifs municipaux en 2015, la Ville devra globalement réduire ses émissions de 50 982 tCO₂éq par rapport à 2012. Cela correspond à une réduction attendue de 3 125 tCO₂éq pour le secteur corporatif et de 47 857 tCO₂éq pour le secteur de la collectivité. Elle poursuit en expliquant que l'administration municipale doit dès maintenant déployer des efforts pour planifier et mettre en œuvre des projets issus du plan de réduction afin de

bénéficier des retombées en termes de réduction des émissions de GES pour 2015. En effet, un inventaire des émissions devra de nouveau être produit en 2016 afin de quantifier les GES de l'année 2015, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre et à évaluer conséquemment, l'atteinte des objectifs municipaux. Mme Brouillet insiste sur l'importance de considérer les impacts au niveau de l'atteinte des objectifs municipaux en termes de réduction des GES dans les processus de prise de décision à tous les niveaux de l'organisation. Le plan doit être utilisé, révisé, revisité aussi souvent que nécessaire par les gestionnaires municipaux, car des décisions peuvent avoir d'importantes répercussions sur le bilan des émissions de GES. M. Bergeron félicite Mme Brouillet pour le bilan 2012 et émet certaines recommandations par rapport à ce dernier; élaborer davantage la mise en contexte, clarifier la définition du secteur de la collectivité, incorporer les sources des données fournies (ex. immatriculations de la SAAQ) et réviser le français.

Mme Vermette félicite aussi Mme Brouillet pour son travail et la remercie d'avoir pris le temps d'expliquer clairement les limites opérationnelles de l'inventaire 2009 et du plan de réduction des émissions de GES de la Ville (secteurs et catégories). Une discussion s'en suit sur les objectifs de réduction de la Ville. Mme Vermette suggère d'arrimer davantage le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) au plan de réduction des GES. À cet égard, Mme Brouillet suggère d'évaluer la possibilité d'inclure certaines composantes du SADD dans le prochain plan de réduction des émissions de GES (2015-2020.) Mme Vermette recommande, en outre, d'élaborer une stratégie de sensibilisation pour réduire le nombre de véhicules sur les routes.

M. Charron-Doucet questionne Mme Brouillet sur la méthodologie utilisée pour quantifier les émissions de GES de la catégorie du transport routier, secteur de la collectivité, car selon lui, cette méthodologie ne permettrait pas de refléter les réels efforts des citoyens au niveau de la modification de leurs habitudes de transport. Mme Brouillet explique que la méthodologie utilisée dans le bilan 2012 a été suggérée et approuvée par le MDDEFP en 2012. M. Charron-Doucet suggère d'incorporer des annexes à un prochain bilan pour démontrer tout de même les efforts fournis par les citoyens et organisations au niveau du transport routier.

M. Charron-Doucet demande si l'incertitude sur les données est jugée acceptable pour affirmer hors de tout doute raisonnable, une baisse des émissions dans le secteur corporatif. Mme Brouillet répond dans l'affirmative et explique qu'aucune donnée obtenue pour quantifier les émissions ne semblait comporter une erreur relativement significative par rapport à celles obtenues en 2009.

M. Bergeron questionne le fait d'avoir choisi 2009 comme année de référence pour fixer des objectifs de réduction alors que le Québec prend l'année de 1990 à cet effet. Mme Brouillet explique que le choix de l'année de référence est tributaire de la disponibilité des données en 2010. Il a été jugé très difficile à l'époque, voir impossible de reculer davantage dans le temps pour produire l'inventaire 2009 sur la base duquel les objectifs ont été déterminées.

Mme Goldstein mentionne l'absence de certaines catégories (ou secteurs) dans le bilan lorsqu'on le compare à ceux produits dans le cadre du programme *Partenaires dans la protection du climat* (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) (ex. consommation énergétique du secteur résidentiel). Mme Brouillet rappelle que la Ville de Gatineau a réalisé l'inventaire et le plan de réduction dans le cadre du programme *Climat municipalités* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et que ce dernier diffère effectivement en termes de secteurs et de catégories par rapport à son homologue géré par la FCM. Mme Lorient mentionne que les municipalités n'ont qu'une responsabilité limitée en termes de pouvoirs pour les secteurs non inclus dans le programme.

c. Bilan des activités estivales en environnement (Catherine Lorient)

Mme Lorient présente le bilan des activités estivales en environnement (patrouille environnementale 2013, patrouille d'arrosage et du contrôle des nuisances, programme d'économie d'eau potable (PEEP), contrôle de l'herbe à poux, moustiques et autres insectes et campagnes de sensibilisation).

Mme Vermette se dit impressionnée par les résultats du bilan et demande s'il serait possible de produire un communiqué ou un document pour les médias afin de promouvoir les performances de la patrouille environnementale. Mme Lorient tentera de produire un tel document malgré que l'espace média pour ce genre de nouvelles est plutôt restreint.

d. Bilan des premières semaines d'opération du nouvel écocentre (Catherine Lorient)

Mme Lorient présente le bilan des premières semaines d'opération du nouvel écocentre de l'aéroparc (adresse, heures d'ouverture, objectifs, tarifications, faits saillants et campagne publicitaire).

Mme Goldstein demande si les patrouilleurs ou travailleurs effectuant la collecte des matières résiduelles laissent un dépliant lorsque les citoyens incorporent leurs résidus domestiques dangereux (RDD) aux ordures ménagères. Mme Lorient répond que les travailleurs laissent un dépliant jaune à cet effet. Les patrouilleurs évaluent quant à eux, la qualité du tri des matières dans les bacs des citoyens.

M. Douaire mentionne que de nombreux résidents de son secteur laissent des téléviseurs et sofas, mais qu'il n'a jamais vu de dépliants jaunes sur ces derniers. Mme Lorient souligne que c'est pourtant dans le mandat du fournisseur de la Ville, Waste Management.

M. Douaire demande si les agents de la patrouille sont en relation avec la Société de transport de l'Outaouais (STO). Il mentionne que les autobus ont tendance à laisser tourner leur moteur au ralenti. Mme Champagne souligne que des efforts sont fournis par la STO pour sensibiliser les employés à cet égard.

M. Charron-Doucet demande si des aide-mémoire existent pour aider les citoyens à trier leurs matières résiduelles. Mme Lorient répond que deux aide-mémoires (un pour le recyclage et un autre pour le bac brun) ont été produits et qu'ils sont distribués dans de nombreux bâtiments municipaux. La Ville dispose aussi d'un moteur de recherche, soit [Info D-Tri-Tus](#) pour aider les citoyens à cet égard, disponible dans le site web de la Ville

9. Période de questions citoyennes

M. Éric Dumas, français d'origine et récemment arrivé à Gatineau, demande à rencontrer des employés municipaux ou organisations pour discuter de solutions liées au développement durable. Une discussion s'en suit sur la réduction de la consommation d'essence. Il souligne qu'il s'agit d'un objectif louable, mais difficile à atteindre dans un contexte où la population augmente annuellement.

Mme Lorient suggère à M. Dumas de contacter le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) afin d'obtenir une liste des organismes dans lesquels il pourrait s'impliquer.

10. Varia

- **Semaine des transports collectifs et actifs (STCA)**

Mme Vermette souligne l'arrivée de la [STCA](#) du 16 au 22 septembre prochain. Elle invite les membres de la Commission et les citoyens à y participer activement.

- **Commission sur les enjeux énergétiques du Québec**

M. Bergeron mentionne que la [Commission sur les enjeux énergétiques du Québec](#) sera de passage à Gatineau, le 13 septembre prochain, à l'Hôtel Best Western Plus du 131 de la rue Laurier.

11. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Bergeron et appuyée par Mme Vermette à 20h55.